



*Direction
de l'attractivité
et de l'emploi*

Règlement de l'appel à projets :

PARIS FABRIK

***des formations aux métiers de la fabrication, du
réemploi et de l'économie verte***

N° appel à projets sur SIMPA :

Publication : 20 décembre 2017

Dépôt des avant-projets : 26 janvier 2018

Date limite des candidatures : 28 février 2018

Contacts : dae-parisfabrik@paris.fr

Présentation

Contexte

La Maire de Paris souhaite soutenir des secteurs économiques émergents et créateurs d'emploi à Paris par la formation et la professionnalisation des acteurs.

La collectivité parisienne apporte son soutien aux secteurs économiques émergents et à la préservation de l'environnement depuis plusieurs années et multiplie les engagements, que ce soit dans le cadre de l'Agriculture Urbaine, du Plan en faveur du Climat, de l'Innovation, du plan Economie Circulaire adopté en juillet dernier par le Conseil de Paris, et faisant suite à des Etats Généraux auxquels ont participé 120 organismes partenaires pour définir une stratégie et impulser un changement de culture.

L'IEC¹ a évalué à 500 000 le nombre d'emplois qui pourraient être créés en France dans les domaines du réemploi, de la réparation, du recyclage et plus globalement de la gestion efficace des matières. L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, dans son étude (2015) dédiée aux Emplois et à la transition écologique, souligne que ces changements culturels doivent être accompagnés sur le marché du travail où les gisements d'emploi nouveaux vont aussi de pair avec la destruction d'emplois.

Alors que la Ville se réinvente, à travers les Appels à Projets Urbains Innovants notamment, que la métropole se construit avec le Grand Paris, ces grands chantiers, l'accueil des JO 2024, mais aussi les nouvelles activités qui seront développées dans les espaces construits, vont créer des dizaines de milliers d'emplois ; le souci d'une ville intelligente et durable exige de former les Parisiennes et les Parisiens, y compris les moins qualifiés, à relever ces défis, et à le faire en économisant les ressources. Cette préservation des ressources implique des savoir-faire de fabrication et refabrication, mais aussi des innovations hautement technologiques.

L'anticipation de ces changements et la vitesse d'adaptation des individus sont des facteurs clefs pour la réussite de cette transition, aussi bien que la connaissance de ces nouveaux métiers, des nouvelles compétences requises et l'attention portée aux publics les plus vulnérables en période de mutation économique. La collectivité parisienne a toute sa place pour accompagner et fédérer les initiatives innovantes et faire effet levier.

¹ Institut de l'Économie Circulaire

Les finalités de l'appel à projets Paris Fabrik :

Sont visés les cinq secteurs suivants : Activités de la fabrication, de la réparation des objets de la vie quotidienne, du réemploi, Pratiques circulaires du bâtiment, Promotion des circulations douces, Lutte contre le gaspillage alimentaire et Promotion de l'agriculture urbaine à Paris et de l'éco-agriculture à débouchés parisiens.

Les objectifs sont les suivants :

- accélérer la transmission et la formalisation des savoir-faire et technologies sous forme de formations, de MOOC, etc.
- renforcer l'insertion professionnelle des Parisien/nés demandeurs d'emploi dans ces métiers, notamment les publics en difficulté issus des quartiers populaires, les décrocheurs scolaires, les seniors ou encore le public féminin souvent exclu des métiers manuels,
- favoriser des actions qui proposeront de mettre en relation les publics chercheurs d'emploi, les entreprises qui recrutent et les acteurs publics de l'emploi et de la formation professionnelle (branches professionnelles, organismes de formation...) ainsi que celles pour lesquelles le soutien de la collectivité parisienne permettra un effet de levier.

1-Candidats éligibles

Les structures éligibles sont les suivantes :

- Association, établissement public, fondation, structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), entreprise commerciale de l'ESS agréée solidaire d'utilité sociale (ESUS) ou démontrant qu'elle satisfait aux critères de l'ESUS, coopérative
- Structure à vocation d'organisme de formation ou d'école

Les acteurs peuvent répondre sous forme de re-groupements et doivent désigner un chef de file qui sera l'interlocuteur privilégié de la Ville durant l'appel à projet et la mise en œuvre du projet.

2-Projets éligibles

Sont éligibles les projets de formation et de professionnalisation dans les secteurs visés ci-dessous (D), ainsi que les actions qui permettent d'accroître la visibilité et l'attractivité de ces secteurs, notamment en favorisant les synergies et passerelles entre acteurs et en permettant l'émergence de bonnes pratiques et de formats innovants.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets destinés aux salariés du secteur privé (hors champs de l'IAE)
- Les parcours de formation qui sont déjà dans le périmètre de l'offre conventionnée du Conseil Régional d'Ile-de-France

3-Types d'actions éligibles

Peuvent être éligibles à des subventions, les actions de formation suivantes :

En investissement

- Ingénierie pédagogique pouvant inclure la création de MOOC, d'outils et d'innovations pédagogiques (pédagogie inversée, blended learning...)
- Financement d'équipement de locaux de formation (travaux, matériels,..)

En fonctionnement

Financement de projets de formations expérimentales, pré-qualifiantes ou qualifiantes, à visée d'insertion professionnelle :

- dans une logique de rapprochement avec les entreprises et de rapprochement d'acteurs (écoles, associations,..)
- favorisant la montée en compétences, dans une logique de parcours vers l'employabilité
- s'articulant aux dispositifs amont/aval existants (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle, Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, contrats en alternance,...)
- permettant la transmission des savoir-faire, formations de formateurs, tutorat...
- faisant appel aux innovations pédagogiques : test ou expérimentation de formation encore non référencée, formation digitale, blended learning, pédagogie inversée, tutorat...

4-Secteurs d'activité

5 secteurs d'activité sont visés :

- Fabrication, réparation (petite réparation dans un contexte de non renouvellement des générations), réemploi, refabrication
- Circulations douces (entretien, réparation, conduite et transformation des véhicules)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (accompagner la professionnalisation des acteurs du secteur de la ramasse et de la vente sans emballage, etc.)
- Agriculture urbaine et agroécologie
- Bâtiment (pratiques circulaires, déconstruction sélective et préservante, recyclage, éco gestion...)

5-Publics visés

- Les demandeurs d'emploi quel que soit leur statut
- Le public en reconversion professionnelle et notamment de 45 ans et plus
- Les jeunes décrocheurs scolaires et universitaires notamment des quartiers populaires

6-Calendrier

Les actions devront être réalisées avant le 31 décembre 2019.

- Lancement : 20 décembre 2017
- Date de dépôt de l'avant-projet (si utile) : 26 janvier 2018
- Date limite de dépôt de la candidature : 28 février 2018
- Instruction des candidatures : mars 2018
- délibération du jury de sélection : avril 2018

7-Critères de sélection

1. L'adéquation des candidatures à l'objet de l'appel à projets :
 - une capacité à former et transmettre des savoir-faire,
 - un ciblage sur des métiers et secteurs qui recrutent
 - un ciblage des publics précédemment définis
2. La cohérence et la faisabilité économique du projet (moyens humains et financiers mobilisés par rapport aux personnes bénéficiaires, et l'identification de ressources autres que la subvention demandée, etc.) et la solidité financière de l'organisme (situation financière saine et plan de financement en cohérence avec le projet). La subvention demandée devra venir en complément d'autres ressources affectées au projet.
3. L'expertise du porteur de projet dans le secteur d'activité visé, de son économie.
4. La capacité à prévoir des articulations avec les autres dispositifs dans une logique de parcours vers l'emploi, la mise en place de passerelles entre acteurs, notamment du droit commun.
5. Le caractère innovant ou expérimental du projet ou l'effet de levier attendu ou recherché.

8-Modalité de versement de la subvention

Une convention définissant les objectifs et les conditions d'évaluation de l'action sera signée entre le Département ou la Ville de Paris et le bénéficiaire de la subvention.

Le montant de la subvention attribuée fera l'objet d'un versement en une ou deux fois.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une délibération qui sera présentée au vote du Conseil de Paris.

9-Modalités de réponse à l'appel à projets et processus de sélection

Les dossiers seront remis sous forme dématérialisée uniquement sur : www.paris.fr rubrique association/SIMPA.

Si votre organisme n'est pas référencé dans SIMPA, vous devez créer votre compte dans : www.paris.fr : association - SIMPA (choisir association, ou organisme si vous êtes une structure non associative).

Dès réception de votre numéro d'identification, vous pouvez déposer votre dossier de candidature sur SIMPA en précisant impérativement dans la rubrique appel à projets n° : **xxxx**.

Lors de l'enregistrement du dossier de candidature sur SIMPA, l'organisme devra répondre comme suit aux questions suivantes :

Cette demande fait elle suite à un appel à projet Ville de Paris ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Relève-t-elle d'un projet politique de la ville ? :	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Numéro d'appel à projets	xxxxx

10 - Liste des pièces à fournir lors du dépôt de candidature dans SIMPA

A - Documents administratifs

I - Pour les associations :

- Les statuts en vigueur, datés et signés, de l'association ;
- Le récépissé de déclaration en préfecture et la photocopie de la publication au Journal Officiel mentionnant la date de la création de l'association (ou le document indiquant que la demande est en cours) ;
- Les récépissés des déclarations et les publications au Journal Officiel de l'ensemble des modifications éventuelles.
- La liste à jour des membres du Conseil d'administration et, éventuellement, du bureau de l'association, en précisant la fonction de chacun ;
- Le dernier rapport annuel d'activité et tout document susceptible d'apporter une information intéressant le projet ;
- Le numéro de SIRET de l'association, en cas d'activité économique et commerciale ;
- Les coordonnées (adresse, téléphone, télécopie) du responsable du dossier ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal établi au nom de l'association, sous l'intitulé exact statutaire déclaré et publié au Journal Officiel.

II - Pour les autres personnes morales :

Les pièces à fournir sont essentiellement identiques à celles demandées aux associations (cf supra). Remplacer les éléments concernant spécifiquement la déclaration des associations par les documents relatifs aux entreprises (SCOP, SARL, SA...) :

- Statuts de la société ;

- K bis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées ;
- Plaquette de présentation, le cas échéant ;
- Liste des dirigeants actuels de la structure ;
- Agrément ESUS le cas échéant ou démonstration de la satisfaction aux critères de cet agrément.

III - *Pour toutes structures* :

- Liste et coordonnées des personnes morales associées au projet, le cas échéant ;
- Tous les documents relatifs au projet, (voir ci-dessous).

B - Documents financiers

- Le bilan, le compte de résultat et les annexes des deux derniers exercices écoulés, certifiés conformes, le cas échéant ;
- Le budget prévisionnel du projet et son financement sur 2 ans (2018/2019) ;
- Le budget prévisionnel global de la structure pour les exercices sur 2 ans (2018/2019).

C - Présentation du projet

- un document détaillant le projet

- Si votre projet a bénéficié d'un accompagnement, joindre une évaluation de votre projet du point de vue de cette structure.
- Si le projet concerne plusieurs structures, une structure chef de file est désignée. Les autres structures produisent chacune une fiche descriptive précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités.